

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 27.09.2019	Heure 9h59	Numéro 19.177	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Bernard Schumacher		
Titre : Aide financière d'urgence pour les pêcheurs professionnels		
Contenu : Les pêcheurs neuchâtelois sont dans une situation critique. Il y a urgence. Il n'est pas possible d'attendre les effets escomptés par les mesures qui seront prises à la suite du dépôt de la résolution du groupe libéral-radical 19.152, Pêcheurs professionnels en difficultés, acceptée le 29 mai 2019 par 100 voix contre 1. Certaines pêcheries sont proches de la fermeture, voire de la faillite. Alors que les rares employés peuvent bénéficier du chômage partiel, la majorité des pêcheries sont en main d'indépendants ne disposant d'aucune aide. Le Conseil d'État envisage-t-il de prendre des mesures pour venir en aide aux pêcheurs ? Une solution pour se substituer temporairement à la Confédération, afin d'octroyer une aide financière transitoire à nos pêcheurs professionnels neuchâtelois, est-elle envisageable, montant qui devrait être récupéré par rétroactivité ? En cas de non-entrée en matière des instances fédérales, le canton de Neuchâtel soutiendra-t-il ses pêcheurs jusqu'à ce que la situation se normalise ? Les législatifs cantonaux des autres cantons riverains se préoccupent aussi de cette situation critique. Une concertation entre les cantons riverains pour l'octroi d'une aide est-elle en cours ? Il en va de l'avenir de la pêche professionnelle artisanale, qui met en valeur notre terroir avec des produits de haute qualité.		
Développement : La situation préoccupante déjà exprimée dans la résolution 19.152 perdure. Les dégâts causés aux filets par les cormorans sont toujours plus conséquents. En 2010, plusieurs études ont évalué les dommages financiers qui avaient officiellement été estimés à 2,5% du chiffre d'affaires pour 250 couples nicheurs. Aujourd'hui, le nombre de cormorans est multiplié par six. Dès lors, il s'agit actuellement de 15%. Cependant, la réalité est encore plus dramatique, puisque ce nombre ne prend pas en compte la perte de production liée au manque d'efficacité des filets troués, le temps nécessaire et les coûts pour les remplacer. Tous ces désagréments méritent à eux seuls une aide conséquente de la Confédération. Un autre aspect inquiète encore plus les pêcheurs. Il s'agit de la destruction des plus jeunes populations de poissons, que les pêcheurs ont toujours préservées afin de garantir leur avenir. Actuellement, il manque à nos pêcheurs plus de 25% du chiffre d'affaires nécessaire à leur survie, soit l'équivalent de 2'500 à 3'000 francs tous les mois pour pouvoir subsister et maintenir leurs exploitations à flot. Les premiers abattages de cormorans, autorisés depuis début septembre, semblent être une tâche difficile à accomplir qui n'apporte pas d'effet immédiat.		
Demande d'urgence : OUI		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Bernard Schumacher		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jean-Claude Guyot	Nicolas Ruedin	Julien Spacio
Fabio Bongiovanni	Étienne Robert-Grandpierre	Daniel Geiser

Jean Fehlbaum	Jean-Pierre Gfeller	Yves Strub
Andreas Jurt	Laurent Schmid	René Curty
Hugues Scheurer	Stéphane Rosselet	Alain Gerber
Christophe Schwarb	Damien Humbert-Droz	Hermann Frick
Michel Robyr	Quentin Di Meo	Claude Guinand
Marc-André Nardin		